

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

19 DEC 1950

Distr.  
RESTREINTESR/157  
19 mai 1950

Original: FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT CINQUANTE SEPTIEME SEANCEtenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 19 mai 1950, à 16 heuresPrésents:

M. PALMER	(Etats-Unis)	Président
M. de NICOLAY *	(France)	
M. ERALP *	(Turquie)	
M. de AZCARATE		Secrétaire principal

\* (Suppléant)

1. Rapport du Général Riley

Le PRESIDENT attire l'attention de la Commission sur un rapport du Général Riley adressé au Secrétaire général, qui expose une situation assez délicate en ce qui concerne les incidents provoqués par le nombre croissant de cas de passage clandestin des lignes d'armistice, par des réfugiés.

M. ERALP (Turquie) ne voit pas très bien de quelle façon la Commission pourrait intervenir pour le moment.

M. de NICOLAY (France), exposant le point de vue de M. de Boisanger, fait observer que, de toute évidence, la question est du ressort de la Commission, mais que cette dernière ne saurait intervenir utilement avant l'ouverture des prochaines négociations.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL pense que la Commission ne saurait pour le moment intervenir auprès des gouvernements intéressés. Il serait utile avant tout

d'obtenir du Général Riley quelques précisions. On pourrait donc lui faire connaître que la Commission a pris note de son rapport en date du 14 mai 1950 et lui demande de bien vouloir préciser sa pensée sur certains points. On pourrait également ajouter que toutes suggestions de sa part seront favorablement accueillies.

M. ERALP (Turquie) estime, comme le Secrétaire principal, qu'il conviendrait de faire savoir au Général Riley que la Commission ne peut guère intervenir au sujet des questions soulevées avant l'ouverture des prochaines négociations. Cependant, si le Général Riley souhaitait une intervention plus rapide de la Commission, il serait opportun de l'inviter à préciser dans quel sens il souhaiterait voir cette dernière intervenir.

M. de NICOLAY (France) indique que M. de Boisanger pensait que les termes "higher level" employés dans la note du Général Riley s'appliquaient à la Commission de conciliation.

Le PRESIDENT fait observer que la Commission ne saurait utilement aborder cette question à présent. Il faudrait faire connaître au Général Riley que toutes précisions et suggestions qu'il jugerait bon de formuler seront les bienvenues.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL pense que l'on pourrait adresser au Général Riley un télégramme rédigé dans le sens indiqué.

Il en est ainsi décidé.

2. Examen du document W/45, "Analyse du paragraphe 11 de la résolution de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1948."

Le PRESIDENT estime qu'il serait préférable de différer l'examen de ce document afin de laisser aux membres de la Commission le temps de lui consacrer un examen approfondi.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h. 45.